

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Règlement N° 04-2022

Règlement #04-2022 déléguant certains
pouvoirs d'autoriser des dépenses et de
passer des contrats.

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil a adopté par résolution le règlement #04-2022 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 8 février 2022



Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #04-2022

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 8 février 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de février 2022.

Hélène Chassé

Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

